

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2020

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 07.09.2020

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

L'an deux mil vingt et le onze septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes (raisons sanitaires dues au COVID19), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents: MM. Patrick BRETEAU, Jean-François SABOY, Cyril CHARBONNIER, Mmes Mireille EDOUARD, Nathalie ALIMY, MM. Mickaël BARBE, Yves DEVAURAZ-CABANON, Damien DANJOU, Jean-Jacques SCHMIT, Mmes Sandra GUYOU, Sophie ETOC, Mariette DUFLET, Aurélie ALONSO, Catherine CABROL, Christine CAULIE.

Excusés : a donné procuration à

Absents :

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU et Christine CAULIE.

M. BRETEAU donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 28 juillet 2020 qui est adopté.

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

3.1 Commission culture et communication : ajout de deux membres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout.

M. BRETEAU présente l'ordre du jour :

1. FINANCES

1.1 – Effacement de dettes

2. URBANISME VOIRIE

2.1 Etude schéma directeur gestion des eaux pluviales

2.2 RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal) – avis sur diagnostic

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1 Commission culture et communication : ajout de deux membres

1.1 – EFFACEMENT DE DETTES

Par courrier du 19 mai, M. le trésorier informe du jugement du tribunal judiciaire de Bordeaux prononçant l'effacement de la dette de M. BENARD Hervé. M. BENARD est redevable de la somme de 7 424,20 € correspondant aux loyers impayés de la salle de l'ancien dojo.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'effacement de cette dette de 7 424.20 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal est favorable à l'effacement de la dette de M. Hervé BENARD pour la somme de 7 424.20 €.

2.1 ETUDE SCHEMA DIRECTEUR GESTION DES EAUX PLUVIALES

M. le Maire rappelle que la commune a subi des dégâts importants lors des intempéries du 10 et 11 mai 2020. Deux rencontres ont eu lieu avec M. LACROIX du Département, celui propose que la commune réalise une étude de schéma directeur des eaux pluviales dans le but de diagnostiquer et remédier dans la mesure du possible aux causes de ces inondations dues aux eaux pluviales.

Cette étude devrait atteindre un montant environnant les 30 000 € ht et peut bénéficier de subventions du Département (40% du montant ht) et de l'agence de l'eau Adour Garonne (50 % du montant ht).

Deux bureaux d'étude ont été contactés (artelia et ECR environnement).

M. le Maire le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire réaliser une étude de schéma directeur des eaux pluviales, de solliciter des aides financières auprès du Département et de l'agence de l'eau Adour Garonne selon le plan de financement suivant :

Travaux/étude	30 000 € HT	Aide Adour-Garonne (50%)	15 000 €
Tva	<u>6 000 €</u>	Département (30 %)	9 000 €
Total	36 000 €	Autofinancement	<u>12 000 €</u>
		TOTAL	36 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à faire réaliser une étude de schéma directeur des eaux pluviales,
- Autorise M. le Maire à solliciter les aides financières auprès du Département et de l'agence de l'eau Adour Garonne
- Adopte le plan de financement tel que défini ci-dessus.

2.2 RLPI (REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL) – AVIS SUR DIAGNOSTIC

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la communauté des communes demande au conseil de se prononcer sur le Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPi) transmis aux conseillers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur le RLPi.

3.1 COMMISSION CULTURE ET COMMUNICATION : AJOUT DE DEUX MEMBRES

M. le Maire propose au conseil municipal que Damien DANJOU et Aurélie ALONSO intègrent la commission culture et communication.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire d'intégrer Damien DANJOU et Aurélie ALONSO dans la commission culture et communication.

La séance est levée à 21 h 15.